

ASSEMBLÉE NATIONALE
5 avril 2025

FIN DE VIE - (N° 1100)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° AS1101

présenté par
M. Bentz

ARTICLE 13

remplacer les mots :

"l'aide à mourir"

par les mots :

"le suicide assisté ou délégué"

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement de repli dissipe l'équivocité du vocable d'aide à mourir.